

FAQs

Webinaires régionaux d'Île-de-France Ségur Numérique « Renforcement de la cyber sécurité dans les établissements sanitaires »

À destination des établissements sanitaires d'Île-de-France, dont tous les établissements opérateurs de services essentiels (OSE)

- Webinaire du 05/04/2023 -

Question 1 Quelle est la date limite pour compléter l'OPSSIES ?

Il n'y a pas de date limite, l'OPSSIES doit être complété et mis à jour régulièrement.
En revanche, dans le cadre de l'AAP pour prétendre aux financements, il est demandé de le remplir dans les 3 mois qui précèdent la candidature et avant la fin de la période de candidature : le 30 juin 2023.

Question 2 Où se trouve la grille d'auto-évaluation ?

La grille d'auto-évaluation est disponible ici : <https://www.cyberveille-sante.gouv.fr/>

Question 3 Conseillez-vous de nous faire accompagner pour la réalisation de ce type d'exercice de cybercrise ?

Oui, car il n'est pas évident de savoir se projeter dans ce type d'exercice qui requiert de très bonnes capacités de communication.

De plus, l'AAP permet aujourd'hui d'avoir accès à un financement permettant de bénéficier de ce type d'accompagnement jusqu'à 4000 € par exercice, ce qui couvre quasiment l'animation des 3 kits.

Au sein de SESAN, vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs avantageux. La subvention couvre en grande partie les frais (entre 75% et 100%).

Il n'y a pas d'obligation de passer par SESAN pour l'accompagnement de ces Kits, d'autres prestataires sont disponibles via des centrales d'achat (comme par exemple Advance ou Orange Cyber défense).

Un exercice doit être planifié longtemps en avance afin que la direction de l'établissement puisse être présente. Plus tôt vous vous positionnez sur l'AAP, plus vite l'exercice pourra être réalisé.

Nous vous invitons donc à candidater rapidement : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-hopital-et-cybersecurite-en-ile-de>

Question 4 Avez-vous des recommandations sur des sociétés proposant cet accompagnement ? Sinon, qui doit préparer et animer cet exercice en interne ?

Vous pouvez bénéficier via le marché SESAN de 2 prestataires : Orange Cyber Défense et Crysalyde.

Vous pouvez aussi bénéficier d'autres prestataires tiers notamment via la CAIH ou d'autres centrales d'achat comme le RESAH.

Si vous ne bénéficiez pas d'un accompagnement, la personne en charge de l'organisation de cet exercice en interne doit être bon communicant à l'aise avec l'animation d'un groupe de travail.

Question 5 Est-ce que le montant de la subvention est le même, peu importe le kit choisi ? Ou il y a-t-il un montant versé aux établissements en fonction du niveau ?

Le montant de la subvention de l'ARS Île-de-France pour l'animation d'exercice de cybercrise peut aller jusqu'à 4000€.

Le prix de l'animation des kits ANS varie en fonction de leur niveau.

Au sein de SESAN, vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs avantageux. La subvention couvre en grande partie les frais (entre 75% et 100%).

Pour la mise en place d'exercices sur mesure avec les établissements, le prix est de l'ordre de 10 000 € par exercice, pris en charge via l'AAP à hauteur de 4000 €, avec un reste à charge.

Tout dépend du prestataire que vous choisissez.

Question 7 Quel est le lien permettant de candidater à l'AAP ?

Le lien permettant de candidater à l'AAP est le suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-hopital-et-cybersecurite-en-ile-de>

Question 8 Est-ce que les ESMS sont aussi éligibles à cet AAP (Appel à Projet) ?

Non, seuls les ES peuvent bénéficier des financements de cet AAP.

Question 9 Est-ce que d'autres mesures de sécurité sont prévues, en plus de l'AAP, pour les établissements impliqués dans l'organisation des JO 2024 ?

À date, il n'y a pas de mesures particulières mises en place en prévision des JO mais tous les établissements sont concernés par cet événement et vulnérables face à une cyberattaque. Nous vous invitons donc à mettre en place rapidement un exercice de cybercrise et candidater à cet AAP.

Question 10 Pouvez-vous transmettre le lien permettant de mettre à jour OPSSIES ?

Le lien permettant de compléter l'OPSSIES est celui-ci : <https://connect-pasrel.atih.sante.fr>

Question 11 Est-ce que les établissements de dialyse peuvent candidater à l'Appel à Projet ?

Oui, s'agissant d'un établissement sanitaire, vous pouvez bénéficier des financements.

Question 12 Nous avons subi une cyber attaque récemment et mis en place un certain nombre de systèmes de sécurité (bastion etc.), est-il toujours possible pour nous de candidater à l'Appel à Projet ?

Oui ces financements sont disponibles pour vous et tous les ES de la région. Cet exercice vous permettra de vérifier que vos procédures (alertes, mode dégradé) soient maîtrisées par vos utilisateurs. Vous pouvez vous autoévaluer grâce à l'un des Kit ANS de niveau 2 ou 3. Cela vous permettra de vous prémunir au mieux d'une éventuelle seconde attaque.

Question 13 Est-il possible de bénéficier de l'AAP a posteriori, si un exercice cyber est déjà programmé ou a déjà été mené ?

Oui, du moment que cela est récent et rentre dans la thématique d'un exercice de continuité d'activité, il pourra être pris en charge dans la limite des 4000 €.

- Webinaire du 09.01.2023 -

Question 1 Est-ce que le prestataire informatique actuel peut réaliser l'accompagnement de cyber crise de l'établissement de santé ?

Oui, vous pouvez passer par le SESAN si vous êtes adhérent ou par la CAIH, mais vous pouvez utiliser la modalité qui vous paraît la plus pertinente comme passer par votre prestataire informatique actuel à partir du moment où vous respectez les conditions dans le formulaire comme joindre le bon de commande.

Question 2 Quel est le coût "moyen" d'un accompagnement à l'exercice de cyber crise Niveau 2 ou 3 ?

Au niveau de SESAN, nous avons une cotation de l'exercice au niveau 1 (débutant), niveau 2 et 3 sont en cours de cotation puisque les référentiels ont été publiés assez tard par l'ANS. Nous aurons l'information d'ici 2 semaines concernant ces types d'accompagnement.
Le coût de l'accompagnement pour le Kit niveau 1 est de 2000 euros.

Question 3 Notre exercice de cyber crise est prévu pour le 13 janvier. Peut-on candidater quand même?

Oui, il faudra nous joindre le bon de commande ainsi que la preuve que vous recourez à un prestataire et du moment que vous répondez aux prérequis à savoir : la grille d'auto-évaluation, la mise à jour de l'OPSSIES, il n'y a pas de contre-indication.

Question 4 Deux établissements en direction commune peuvent-ils s'associer pour faire un exercice commun ?

Oui, l'exercice peut être commun selon ce qui vous paraît faire le plus sens.

Question 5 C'est 4000 € par ES du GHT ?

Oui, tout à fait. Au sein d'une structure, plusieurs établissements peuvent candidater et obtenir 4 000 euros maximum à hauteur du bon de commande par établissement.

Question 6 Quel est l'outil de cartographie utilisé par le SESAN ?

L'outil utilisé est "SOLU-QIQ". Il est disponible au travers du marché de la CAIH. Si vous prenez une licence, SESAN sera en mesure de vous aider à mettre à jour votre cartographie avec un accompagnement annuel. Cet outil permet de générer un intranet et de partager à l'ensemble de l'équipe les informations facilement.

Question 7 Est-ce que le dépôt de candidature se fait également sur la plateforme OSIS ?

Non, le dépôt des candidatures se fait via démarches simplifiées, le lien est le suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appele-a-projets-hopital-et-cybersecurite-en-ile-de>

En revanche, un des pré requis pour bénéficier du financement est d'avoir mis à jour l'OPSSIES via sur la plateforme OSIS.

Question 8 Et pour un GHT Fusionné (4 sites ex ES) comment est-ce que cela fonctionne ? Quelle est la hauteur du financement dans ce cadre-là?

L'exercice est très organisationnel donc ce serait un financement au niveau de l'établissement (x4 le cas échéant), l'idée étant de garantir que chacune des directions soit impliquée dans la gestion de la crise. Toutefois, ce sera limité au montant du bon de commande.

Question 9 Est-ce que l'outil de cartographie s'intègre avec CENTREON pour ne pas avoir à ressaisir les données ?

Non, il ne s'intègre pas avec CENTREON, c'est une cartographie statique, mais des imports/exports peuvent être possibles sur Excel.

Question 10 L'exercice de crise intégrera un SAMU. Faut-il le considérer comme un établissement ?

Non, dans ce cas, il ne s'agit pas de l'échelle de l'établissement. Bien qu'il soit intéressant d'intégrer le SAMU dans l'exercice de cyber crise, vous ne pourrez pas candidater au titre du SAMU. La candidature se fait au niveau de l'établissement.

Question 11 Suite aux attaques du CHSF et de Versailles, existe-t-il un lieu d'échanges "techniques" permettant à chacun d'améliorer ses pratiques et de partager ses axes d'amélioration ?

Plusieurs supports ont été partagés lors de ce webinaire que vous pourrez retrouver. De plus, suite à ces attaques, des groupes de travail réunissant quelques acteurs, dont Versailles et le CHSF ont été initiés afin de mieux se préparer à d'autres cyberattaques. Afin de pouvoir échanger sur ces sujets techniques, nous vous invitons à adhérer au service SSI de SESAN qui comporte notamment une plateforme permettant l'échange direct entre RSSI.